



DEMANDE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande à compléter et à renvoyer au SPANC :

- **soit par mail (voie à privilégier) :** assainissement@stmeen-montauban.fr
- **soit par courrier :** Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Manoir de la Ville Cotterel, 46 Rue de Saint Malo - CS 26042, 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

CADRE DE LA DEMANDE

- Demande de contrôle **dans le cadre d'une vente immobilière**
- Demande de contrôle **suite à un avis défavorable (contre visite)**

RENSEIGNEMENTS LIEES AU DEMANDEUR / PROPRIETAIRE

NOM et Prénom :
Adresse :
Code postal : Communes :
Téléphone : Mail :
Numéro de SIRET (pour les entreprises) :

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT A CONTRÔLER

Adresse :
Code postal : Commune :
Références cadastrales :
Année de mise en service (si connue) :
Type d'installation (si connue) :

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements indiqués dans le présent formulaire sont exacts et s'engage :

- à dégager et rendre accessibles tous les ouvrages d'assainissement (tés de visite, regards, etc.) ;
- à fournir les documents liés à l'installation (facture travaux, facture entretien, photos, etc.) ;
- à autoriser l'accès du SPANC sur sa propriété le jour du contrôle ;
- à respecter les termes du règlement de service de l'assainissement non collectif du SPANC associé

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires relatifs à l'assainissement non collectif sont facturés à l'utilisateur ayant bénéficié du service. Par délibération du Conseil communautaire, la tarification suivante a été établie :

- **Contrôle en cas de vente : 165 € TTC** par installation
- **Contrôle pour une contre visite : 60 € TTC** par installation

Demande formulée à : Le :

SIGNATURE DU OU DES DEMANDEUR(S) :